

Partenariat public-privé en aménagement

L'approche française



Longue histoire française des rapports public-privé

- ▶ Une tradition française de collaboration public-privé (ex: Colbertisme, Travaux de rénovation de Paris dirigé par le préfet Haussmann, Société d'économie Mixte - SEM)
- ▶ Mais la notion de « PPP » émerge qu'au milieu des années 1980
- ▶ La question est de savoir pourquoi ?

Éléments de définition du PPP

- La notion de partage (risque, financier, expertise) et des savoir-faire complémentaires
- Une redistribution territoriale et institutionnelle des compétences juridiques
- Un basculement des cadres de références de l'action publique

Bien mener un partenariat public-privé en aménagement

- ★ Le choix du PPP ne doit pas relever exclusivement d'un problème financier
- ★ Leadership politique
- ★ Un secteur public « expert » avec
 - ➔ Un chef de projet « assembleur »
 - ➔ Une solide connaissance des marchés publics
 - ➔ Un contrôle permanent du budget
- ★ Un secteur privé qui « joue le jeu »
- ★ Prendre le temps de se connaître

Une illustration de PPP : la Cité Internationale à Lyon

- ♦ Une SEM locale d'aménagement (SEMCIL)
- ♦ Une collectivité locale engagée et « supportrice »
- ♦ Des acteurs locaux publics comme privés partenaires
- ♦ Un aménagement de qualité mais avec une évolution du programme en cours de réalisation

Merci pour votre attention

Florence MENEZ

Chargée des affaires internationales

CERTU

florence.menez@developpement-durable.gouv.fr

+33 4 72 74 58 05